

# **COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE**

## **Inscriptions sur les listes électorales**

Les personnes nouvellement domiciliées sur la Commune de Langeac désirant se faire inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en Mairie au Service Elections « Rez-de-chaussée » munies d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, EAU, TELEPHONE,...) afin de se faire inscrire sur les listes électorales de la Commune et ceci avant le 31 Décembre 2009.

## **Inscriptions des jeunes de 18 ans sur les listes électorales**

Les jeunes qui atteignent 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2009 et le dernier jour de février 2010 ainsi que ceux qui atteignent 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et la veille du premier tour de scrutin programmé en 2010 sont priés de se présenter en Mairie au Services Elections «Rez-de-chaussée» munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, EAU, TELEPHONE....) et ceci avant le 31 décembre .

## **Inscriptions sur les listes électorales complémentaires**

Les citoyens de l'Union Européenne, résidant en France, et désirant se faire inscrire sur les listes électorales complémentaires (élections municipales et européennes) doivent se présenter en Mairie au Service Elections « Rez-de-chaussée » munis d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, EAU, TELEPHONE,...) afin de se faire inscrire sur les listes électorales de la Commune et ceci avant le 31 Décembre 2009.

**LES CHANGEMENTS D'ADRESSES SONT ÉGALEMENT À SIGNALER AU SERVICE ÉLECTIONS AFIN DE METTRE À JOUR LE FICHER ÉLECTORAL.**